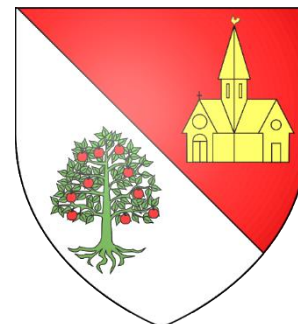


La Cueillette



BIBOST

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER – Avril 2025

Les travaux de rénovation du Centre d'Animation : c'est parti !



Le centre d'Animation a été construit en 1995-1996, il y a 30 ans ! Ce fut un grand projet pour une petite commune comme Bibost, mené par M. Henri Chaverot, maire, et son équipe. Le budget a été de 3 961 574 Frs TTC (presque 1 million d'euro actuel).

Un film (réalisé par Marcel SECOND) que vous pouvez voir sur le site de la commune en raconte la réalisation. L'inauguration a eu lieu le 30 novembre 1996. Depuis, tous les bibolands sont

heureux de profiter de cette belle réalisation.

Aujourd'hui, il est temps de lui faire une remise en état sur de nombreux points, notamment pour économiser l'énergie consommée par le chauffage, l'éclairage, ... Aussi, Franck Chaverot et la commission Bâtiments se sont mis au travail depuis plusieurs mois pour étudier les différentes possibilités de rénovation, consulter les professionnels, faire des appels d'offre, ...

Au mois de mai, nous allons entrer dans l'étape concrète de réalisation des travaux : améliorer l'isolation des toitures, changer les portes et fenêtres, changer les chaudières, aménager une nouvelle cuisine, de nouvelles toilettes, rénover les décorations intérieures et les sols, revoir les abords, ...

Ces travaux vont durer environ 6 mois. Il a fallu s'organiser pour déplacer la cantine et le Club Soleil d'Automne à la mairie, trouver des locaux pour les activités des associations, de l'école, ... Un grand merci à la commune de Saint Julien sur Bibost qui va accueillir dans ses salles Gym'Bo (pour la gym et l'APA) et le Club Soleil d'Automne (pour la danse) !

Un peu de patience et nous retrouverons vers la fin de l'année un Centre d'Animation tout beau, tout neuf pour les nombreuses manifestations qui nous permettent de nous rencontrer et de créer l'ambiance conviviale et solidaire que nous apprécions tous !

L'état civil

Naissance : BAILLY Lise Isabelle, née le 30 mars 2025 à Écully

L'agenda

Passage du rallye de Charbonnières
le vendredi 25 avril

Fête des conscrits des classes en 5
le samedi 3 mai

Messe
le dimanche 11 mai à 10h

Conseil municipal
le lundi 12 mai, à 19h30

**Concours de boules lyonnaises
en doublettes, par la Poussette Boule**
les 16 et 21 mai, en nocturne

Concert de chorale et orchestre à Saint Julien/B
avec Chœur en Echo et l'orchestre Le Val Noir
le samedi 17 mai, à 20h30

Conseil municipal
le lundi 2 juin, à 19h30

Fête de l'école et Kermesse
le vendredi 13 juin

Messe
le samedi 14 juin à 18h

➤ Retour sur le passage du Livre d'Or



Le vendredi 14 mars, les conscrits de la classe en 4 et de la classe en 5 se sont rencontrés pour la traditionnelle remise du Livre d'Or. Angélique CHAVY, présidente des classes en 4, a remis le Livre d'Or à Damien ROZIER, président des classes en 5.

Rendez-vous le samedi 3 mai pour la fête des classes en 5 !

➤ Retour sur le défilé de printemps des enfants de l'école



Le vendredi 18 avril, les enfants de l'école ont revêtu leur plus beau déguisement pour le défilé de printemps. Encadrés par le personnel de l'école, ils ont défilé dans les rues de Bibost et se sont ensuite restaurés avec un délicieux goûter préparés par l'Association des Parents d'Elèves. Et vivent les vacances !

➤ Des nouvelles de l'association de boules lyonnaises « La Poussette Boule » de Bibost.



Le Championnat de France des clubs sportifs de sport-boules s'est tenu les 29 et 30 mars 2025 au boulodrome intercommunal du Pays de L'Arbresle. A la tête de l'organisation, nous remercions Emmanuel SAGE et David LARDELLIER ainsi que tous les bénévoles.

Parmi les temps forts du week-end, l'équipe de l'Arbresle avec nos licenciées Chrystelle SAGE, Josiane TABARD et Aurélie ROZIER, s'est malheureusement inclinée face à Tarare. Un joli derby et une montée en Elite la saison prochaine pour l'équipe. Un beau parcours durant cette saison pour arriver en finale.

Lors des Championnats de France de tirs sportifs qui se sont déroulés les 5 et 6 avril 2025 à Limoges, Thiméo SAGE a décroché 2 médailles d'argent dans la catégorie G-15 en tir de précision et tir progressif.

Il a été devancé par Maxim BADINAND qui est devenu Champion de France en tir progressif.

Maxime CHAUX s'est incliné en poule qualificative en tir de précision G-18.

Quant à Justine SAGE, elle est arrivée en demi-finale.

Un grand BRAVO à nos jeunes pour leur performance.



Jeudi 10 avril 2025, se déroulait la finale des A.S au boulodrome de l'Arbresle. L'équipe de la Poussette Boule de Bibost s'est imposée face à l'équipe de l'Arbresle. L'équipe est donc qualifiée pour aller jouer à Dardilly le samedi 17 mai.

Samedi 12 avril 2025 s'est déroulé le voyage de la Poussette Boule de Bibost avec ses licenciés au lac du Bourget. Une journée placée sous le signe de la convivialité et des fous rires.

La POUSSETTE BOULE DE BIBOST, vous attend nombreux lors de son concours qui se déroulera le vendredi 16 mai à 18h30.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation,
le 7 avril 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Thierry BEAU, Éric BLANC, Frédéric BONNARD, Sophie BOUVARD, Didier GOUTTE, Laurent MARION, , Valérie René MICHEL, Valérie ROZIER.

Excusées : Elodie GIDON (pouvoir donné à Sandrine MARVALIN-GEANT), Josette RAYMOND (pouvoir donné à Claire DOUVIER)

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mme Sophie BOUVARD est désignée comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- Mr le Maire signale qu'une erreur a été commise lors du vote des taux d'impôts directes locaux et qu'un rectificatif sera fait au point 7 de l'ordre du jour. Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Frédéric BONNARD (secrétaire de séance du Conseil municipal du 17/03/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération approbation du marché de travaux du centre d'animation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation du centre d'animation.

Il précise qu'une consultation a été lancée le 4 février 2025 relatif aux travaux (8 lots). La date de remise des offres était fixée au 4 mars 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'issue de la consultation, 37 offres ont été réceptionnées (dont 1 offre hors délais et 3 offres irrégulières qui n'ont pas été analysées).

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et notamment les critères de jugement des offres. Il présente les conclusions du rapport d'analyse.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

1 - Valeur Technique (60%) - 6 Critères

<u>Appréciation</u>	<u>Note</u>
satisfaisant	8 à 10
succint	4 à 7
Très succint	1 à 3
Non précisé	0

Note sur 10 pour chacun des 6 critères : le total est divisé par le nombre de critères

2 - Prix (40%)

Note de 10 pour le moins disant

Ensuite : Prix du moins-disant divisé par le prix du 2ème x 10
 Prix du moins-disant divisé par le prix du 3ème x 10
 Etc...

TOTAL = Note Valeur Technique x coeff (60 %) + Note Prix X coeff (40 %).

L'entreprise ayant obtenu la note la plus élevée est considérée comme la mieux-disante.

En fonction de ces critères de jugement, les offres retenues lors de cette analyse sont les suivantes :

	Objet	Entreprises	Note sur 10	Marchés à accepter en € HT
Lot 1:	TERRASSEMENT, ABORDS, VRD	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	9.82	39 790.22 €
Lot 2:	MACONNERIE	THIVILLIER CONSTRUCTION	10	43 151.95€
Lot 3:	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	BLANC BARANGE	9.24	59 382.66€
Lot 4:	MENUISERIE	SMC JOURNET	10	87 392.10€
Lot 5:	PLATERIE, PEINTURE, ISOLATION	LARDY	9.68	85 891.87€
Lot 6:	CARRELAGE, FAIENCE	PONCHON CARRELAGE	10	53 353.44€
Lot 7:	PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION	DUBOST RECORBET	9.80	103 541.66€
Lot 8:	ELECTRICITE	NOALLY	9.66	39 110.50€

TOTAL : **511 614.40€ HT**

Pour information le montant estimatif global des travaux s'élevait à : 559 900.00€ HT

Après lecture, il propose :

- De retenir les offres des lots, conformément aux conclusions du rapport d'analyse pour un montant total de 511 614.40 € HT
- De l'autoriser à signer les marchés des lots approuvés.

• *Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise Mr le Maire à signer les marchés des lots approuvés pour un montant de 511 614.40€ HT*

4 Délibération validation devis cuisine centre d'animation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'aménagement de la cuisine du centre d'animation.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise Climo Confort de St Martin en Haut d'un montant de 28 230.00€ HT = 33 875.99€ TTC, ainsi que le devis de l'entreprise A. Morel de Cours La Ville d'un montant de 34 238.43 HT = 41 086.12€ TTC.

Les prestations attendues sont les suivantes :

- Panneaux isothermes doublage de la cuisine
- Panneaux structure chambre froide
- Equipement frigorifique de la chambre froide
- Fourniture et pose étagères chambre froide
- Fourniture et pose d'un lave-vaisselle avec table d'entrée et de sortie
- Fourniture et pose d'un piano de cuisson
- Fourniture et pose de 2 meubles inox

Sur proposition de la commission bâtiment qui a analysé ces devis, il demande :

D'approuver le devis de l'entreprise Climo Confort d'un montant de 33 875.99€ TTC

• *Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise Climo Confort d'un montant de 33 875.99€ HT*

Monsieur le Maire expose que l'association Solidarité Partage n'appelle pas cette année de subvention comme les années précédentes. À la suite de l'assemblée générale de cette association, après présentation du résultat des comptes, il a été décidé de redistribuer une partie de la trésorerie disponible aux CCAS des communes. Il a été décidé de geler les cotisations pour 2025. La redistribution est faite en fonction du nombre d'habitants de chaque commune ; pour BIBOST le montant redistribué est de 839.43€. Cette dotation sera fléchée sur la commission sociale de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer et d'accepter cette redistribution.

- *Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'accepter la somme de 839.43€ de l'association Solidarité Partage.*

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT et suite à la délibération n°2022-07-02 prise le 4 juillet 2022 « Le conseil municipal se réunit et délibère au centre d'animation ». Il peut également se réunir et délibérer, à titre provisoire, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune. En raison de l'indisponibilité du centre d'animation du 5 mai au 30 novembre 2025 pour travaux, Monsieur Le Maire propose que les séances du conseil municipal aient lieu en salle du conseil à la mairie 1 Place de la Mairie pour cette durée provisoire de travaux.

- *Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide que soit définie comme lieu de séance des conseils municipaux à titre provisoire la salle du conseil de la Mairie.*

Mr le Maire explique qu'une erreur a été commise dans le vote des taux d'imposition lors du conseil municipal du 17/03/2025. L'erreur concerne le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH).

Pour rappel le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été fixé à 28.75 (+ 1 point par rapport à 2024 soit 3.3314% d'augmentation)

Réglementairement, l'indexation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit être similaire en pourcentage à celle de la TFPB soit le taux en vigueur 16.31% + 3.3314% = 16.83%

Mr Le Maire après avoir exposé cette rectification propose au conseil de voter ce taux de 16.83% concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le taux de 28.75% concernant la TFPB voté le 17/03/2025 reste inchangé.

Le taux taxe foncier non bâti de 44.59%, voté le 17/03/2025 reste inchangé.

- *Le conseil municipal, suite au vote décide que le taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit de 16.83% pour 2025.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'approuver le compte de gestion de l'année 2024, retraçant la comptabilité patrimoniale, tenu par Monsieur le receveur principal. Il précise que celui-ci doit être en concordance avec le compte administratif de l'année 2024, retraçant la comptabilité municipale et sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

Il présente le compte de gestion 2024 et en donne lecture aux membres du conseil municipal.

- *Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2024 à l'unanimité des membres votants.*

Pour ce point, Monsieur le Maire doit quitter la séance et est remplacé par René MICHEL, en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Mme MARVALIN-GEANT Sandrine, adjointe aux finances, explique que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2025 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire pour l'année 2024.

Mme MARVALIN-GEANT présente le compte administratif 2024 et en donne lecture aux membres du conseil municipal.

RESULTATS 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	381 871.81 €	45 081.25 €
DEPENSES	319 985.25 €	54 263.16 €
EXCEDENT 2024	61 886.54€	9 181.91 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Investissement : - 9 181.91€

Fonctionnement : 61 886.54€

Résultat global : 52 704.63€

REPARTITION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
11	Charges à caractère général	110 956.91€
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 927.28€
014	Atténuations de produits	5 468.00€
65	Autres charges de gestion courante	44 624.34€
66	Charges financières	6800.16€
68	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	208.59€
	TOTAL DEPENSES	319 985.28€

Recettes :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	1519.47€
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	30 776.89€
73	Impôts et taxes	247 101.90€
74	Dotations, subventions et participations	86 067.16€
75	Autres produits de gestion courante	16 406.40€
	TOTAL RECETTES	381 871.82€

002 Excédent de fonctionnement reporté : 268 159.36€

Total recettes finales 650 031.18€

Résultat de fonctionnement consolidé : 330 045.90€

REPARTITION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	11 346.20€
21	Immobilisations corporelles	26 497.96€
13	Subvention d'investissement	615.00€
20	Immobilisations incorporelles	15 804.00€
	TOTAL DEPENSES	54 263.16€

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 228.67€
13	Subventions d'investissement reçues	38 741.99€
28	Amortissements des immobilisations	110.59€
	TOTAL RECETTES	45 081.25€

001 Excédent d'investissement reporté 165 159.16€

Total recettes 210 240.01€

Résultat d'investissement consolidé 155 977.25€

• *Considérant que le présent compte administratif est en accord avec le compte de gestion du Receveur, le conseil municipal approuve le compte administratif 2024 à l'unanimité des membres votants.*

10 Délibération affectation du résultat 2024

Réuni à nouveau sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le 07 avril 2025, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 330 045.90 €
- un excédent d'investissement de 155 977.25 €,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

• *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024		
RESULTAT AU 31/12/2024	Excédent de fonctionnement	330 045.90 €
	Excédent d'investissement	155 977.25 €
EXCEDENT AU 31/12/2024		
Affectation en réserves (compte 1068) :		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : (report à nouveau créditeur) (002 :excédent antérieur reporté)		330 045.90 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (report à nouveau créditeur) (001 :excédent antérieur reporté)		155 977.25€

11 Délibération approbation du budget primitif 2025

Compte tenu des précédents points abordés et des votes effectués, Monsieur le Maire précise qu'il convient, à présent, de procéder au vote du Budget Primitif de l'année 2025.

La commission finance a listé plusieurs choix et a déterminé les orientations budgétaires pour l'année 2024. Ainsi, la commune prévoit notamment les réalisations suivantes :

INVESTISSEMENTS	CREDIT AFFECTE
Rénovation du centre d'animation	613 936.00€
Cuisine centre d'animation	33 875.99€
Frais d'études centre d'animation	53 576.00€
Mobilier centre d'animation	26 500.00€
Travaux voirie le Planin/Trêve	70 000.00€
Matériel et outillage divers	5 500.00€
Tapis de gym école et divers matériel	1 900.00€
Finition ossuaire cimetière	300.00€
Reprise concessions cimetière	2 500.00€

Compte tenu de ces choix, le Budget Primitif pour l'année 2025 s'élève à :

- 722 846.90 € pour les dépenses et les recettes de fonctionnement,
- 858 388.00 € pour les dépenses et les recettes d'investissement,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2025

- *Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le Budget Primitif 2025.*

12 Délibération taux de fongibilité des crédits 2025

Mr Le Maire propose d'approuver le budget primitif 2025 avec un taux de fongibilité des crédits de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, exception faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- *Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le taux de fongibilité de 7.5%.*

13 Rapport des commissions communales

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

DP069022250004 : Réfection du mur de soutènement en béton H 2m L 18 m Finition gratté couleur de la maison de la parcelle n°602. Pose de couvertines, repose des fers forgés à l'identique- déposé le 04/04/2025 – sans opposition

PRAS David 105 grande rue 69690 Bibost

Commission Environnement par Jean Philippe CHAUX :

25 pièges à frelons asiatiques ont été installés à divers endroits de la commune.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

L' ACM de Bessenay a transmis un rapport sur l'activité de l'année 2024 afin de calculer notre participation prévisionnelle. Ce dossier sera étudié en commission.

Une commission enfance/jeunesse est prévue le vendredi 18 avril à 18h.

Commission communication par René MICHEL :

L'arborescence du site internet est en cours de réalisation l'arrêt de la plateforme est reporté au 30 juin.

Commission vie locale par Sophie BOUVARD :

Un nouvel exposant sera présent à partir du vendredi 18 avril, vendredi 25 avril et ensuite tous les 15 jours.

Poussine Pâtisse vous proposera biscuits secs, cookies, pâtisserie fraîche, flan pâtissier...

14

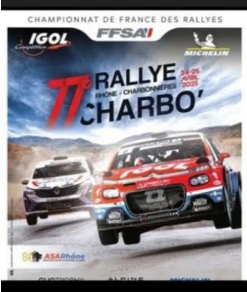
Point divers

À la suite des sécheresses successives, certains habitants constatent des fissures liées à des contractions du sol. Si vous êtes concerné par cette problématique, vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

La séance est levée à 21h55

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ **Le rallye de Charbonnières à Bibost le vendredi 25 avril.**



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES
IGOL FFSAI MICHELIN
77 RALLYE RHOË CHARBO'
ASSURANCE ALPINE

25.04.25

BUVETTE

BIBOST

DÉPART SPECIALES

DÉPART DU PLANIN

9H15 | 15H15



PHOTO EXCLUSIVELY

Saucisses, mergues, frites et gaufres

TOUTE LA JOURNÉE !!

ISB

L'édition 2025 du rallye Rhône Charbonnière sera de passage sur notre commune pour 2 spéciales le vendredi 25 avril. Ce sont les spéciales 2 et 5 : Bibost / Bessenay / Montrottier. Les départs auront lieu route de Bessenay à 9h15 pour la spéciale 2 et 14h55 pour la spéciale 5.

- **Conditions de circulation** : la route de Bessenay (D650) sera interdite à la circulation de 7h45 à 19h30.

- **Une buvette au départ des spéciales !**

Comme tous les ans, une buvette permettra de boire un verre en attendant le départ des concurrents route de Bessenay. Cette buvette est organisée par l'ISB et les classes en 5.

➤ **Fête des conscrits des classes en 5,
le samedi 3 mai !**

Le programme de la journée :

9h00 Photos des classards
10h00 Messe
11h00 Défilé dans notre beau village en musique
12h00 Verre de l'amitié sur la place Marcel Second.
14h00 Repas des classes en 5
20h30 Balai puis repas dansant ouvert à toute la population

Pour le repas dansant du soir ouvert à tous,
s'inscrire auprès d'Anaïs VENET et
remettre le règlement à Clément GRANJARD.

Toutes les informations



➤ **La commune de BIBOST recrute pour un remplacement un(e) agent technique polyvalent (H/F).**

Adresser votre lettre
de candidature
accompagnée d'un
curriculum vitae à :

Mairie de Bibost
Place de la Mairie
69690 BIBOST

ou par mail à
contact@mairie-bibost.fr

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires modulables selon profil et capacités (temps partiel possible)

Poste à pourvoir dès que possible jusqu'au 7 novembre 2025

Permis B

Missions :

Bâtiments communaux :

- Réalisation des interventions de maintenance sur les bâtiments communaux (électricité, plomberie, peinture, petite maçonnerie...)
- Réalisation de travaux de remise en état et d'amélioration des bâtiments et équipements communaux
- Nettoyage et entretien des équipements urbains

Voirie :

- Entretien de la voirie et espaces publics
- Entretien des espaces verts (tonte, désherbage, arrosage ...)
- Réalisation de petits travaux sur la voirie

Missions polyvalentes :

- Aide à la manutention de matériel lors des manifestations
- Distribution des informations officielles à la population

Savoir être :

- Être Autonome dans son travail
- Adaptabilité et polyvalence
- Avoir le sens de l'organisation de son activité
- Respecter les règles de sécurité
- Bonnes notions techniques en entretien de bâtiment

➤ **Concert avec orchestre et chorale, à Saint Julien sur Bibost, le samedi 17 mai**

Avec la participation exceptionnelle de l'orchestre "Le Val Noir" :
musiques de film, variétés, jazz et hommage à Charles Aznavour, ...
Sans oublier la chorale de "Le Chœur en Écho" :
Laurent Voulzy, Christophe Willemse, Gainsbourg, Brassens, ...

The poster is for a concert. On the left, a red circle contains the text 'Le Chœur en Écho' and 'L'Orchestre Le Val Noir' in white. Above the circle, it says '35 choristes' and '30 musiciens'. To the right of the circle, it lists 'Musique de Films, variété, Jazz' and 'Renaud, Souchon, Brassens'. At the top right, it says 'Entrée 10€'. In the center, it says 'Samedi 17 mai 2025 à 20h30' and 'St Julien sur Bibost Salle Polyvalente'. On the right, it says '-12 ans gratuit • Billetterie à l'entrée' and 'Réservation conseillée auprès des choristes 06 22 71 54 99 (Ne pas jeter sur la voie publique)'. The background features colorful, abstract shapes in red, orange, yellow, and green.

➤ **Du nouveau au marché de Bibost !**

Poussine Pâtisse nous présentera ses produits : biscuits secs, cookies, pâtisserie fraîches, flan pâtissier...
Margault sera présente tous les 15 jours à partir du vendredi 25 avril. Commande possible au 07 62 74 25 39.

Et les Vergers d'Antan seront au dernier marché de chaque mois pour proposer des nectars de pêches de vigne !
En même temps que Sébastien avec sa viande de bœuf de race Aubrac.

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ **Les Semaines de l'Environnement – c'est reparti pour une nouvelle édition**



Du **03 mai au 14 juin**, la Communauté de Communes, les communes et associations du **Pays de L'Arbresle** se mobilisent pour célébrer la nature et sensibiliser à la transition écologique à travers les **Semaines de l'Environnement**.

Un programme riche et accessible à tous

Pendant plus d'un mois, de nombreuses **animations gratuites** seront proposées sur tout le territoire. Autant d'opportunités de s'informer, d'échanger et d'agir pour préserver notre environnement !

Le programme détaillé sur le site de la CCPA : <https://www.paysdelarbresle.fr>, rubrique Actualités ou à la mairie.